

MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES
MRC D'ANTOINE-LABELLE
PROVINCE DE QUÉBEC

Procès-verbal d'une assemblée publique de consultation tenue le lundi 11 mars 2019,
à la salle municipale de l'hôtel de ville, à compter de 19h.

Sont présents : Pierre Flamand Maire
 Serge Piché Conseiller
 Alain Lachaine Conseiller
 Éric Paiement Conseiller
 Normand Bernier Conseiller
 Pierre Lamoureux Conseiller
 Yves Prud'homme Conseiller

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Pierre Flamand.

Sont également présentes :

Mme Nathalie Labelle, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim
Mme Sandra Laberge, inspectrice en bâtiment et environnement

Assistance : trois (3) personnes

RÉSOLUTION NO : 2019-03-7046

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Il est proposé par Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ouvrir, à 19h02, l'assemblée publique de consultation sur les projets de règlement d'urbanisme n° 232-2019 modifiant le règlement n° 40-2004 relatif au zonage et 233-2019 modifiant le règlement n° 41-2004 relatif au lotissement ainsi que sur le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble sis au 170, montée Prud'Homme.

ADOPTÉE

Mme Sandra Laberge explique les grandes lignes du projet de résolution n° 2019-02-7035 concernant une demande pour un PPCMOI au 170, montée Prud'Homme et mentionne que le projet de résolution contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.

La citoyenne concernée par la demande pour le PPCMOI a confirmé auprès de Madame Laberge sa compréhension de la condition concernant les roulottes et/ou tente-roulottes.

Mme Sandra Laberge explique également les grandes lignes des projets de règlement et mentionne que les projets de règlement n° 232-2019 *modifiant le règlement 40-2004 relatif au zonage* et 233-2019 *modifiant le règlement no 41-2004 relatif au lotissement* contiennent des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Aucune question ni commentaire de la part des citoyens présents.

RÉSOLUTION NO : 2019-03-7047

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Il est proposé par Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée publique de consultation soit levée. Il est 19h14.

ADOPTÉE

Pierre Flamand
Maire

Nathalie Labelle
Secrétaire-trésorière par intérim

Je, Pierre Flamand, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

Pierre Flamand
Maire